



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2025/2026

REUNION DU 01 OCTOBRE 2025

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq
MM Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Daniel SION en visio
Excusés : MM Didier BARDET - Jean Michel HENON

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

COUPE DE FRANCE

Rencontre AUXILOISE – AUNEUIL AS du 28/09/2025

Réclamation d'après-match de AUXILOISE pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs avec le cachet mutation suite au défaut avec le statut de l'arbitrage. Confirmée
La commission,

Considérant le procès-verbal de la commission du statut de l'arbitrage du district Oise en date du 17/06/2025,

Considérant que le club d'AUNEUIL AS est en première année d'infraction soit 4 joueurs mutés au lieu de 6.

Considérant après contrôle que les joueurs LIALY Donald, CAMARA Salifou, BERETE Nouhan, KOUROUMA Sidiki, sont titulaires d'une licence mutation,

Considérant que le club d'AUNEUIL AS a aligné 4 joueurs titulaires d'une licence mutation

Dit que la réclamation d'après-match est non recevable

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 2

Droits conservés

AUNEUIL AS qualifié

COUPE GAMBARDELLA

Rencontre ST SAULVE FOOTBALL – RAISMES FC du 20/09/2025

Rencontre arrêtée à la 90^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre LAMORLAYE US – CHAUMONT EN VEXIN CS du 20/09/2025

Courriel de CHAUMONT EN VEXIN CS en date du 17/09/2025 à 09H38 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LAMORLAYE US

La commission déclare CHAUMONT EN VEXIN CS forfait.

LAMORLAYE US – CHAUMONT EN VEXIN CS score 3 - 0.

Amende de 100 euros à CHAUMONT EN VEXIN CS

LAMORLAYE US qualifié

COUPE DE FRANCE FEMININE

Rencontre ENT SOUCHEZ NEUVILLE – LILLERS FC du 21/09/2025

Courriel de ENT SOUCHEZ NEUVILLE en date du 19/09/2025 à 09H46 informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLERS FC

La commission déclare ENT SOUCHEZ NEUVILLE forfait.
ENT SOUCHEZ NEUVILLE – LILLERS FC score 0 - 3.
Amende de 100 euros à ENT SOUCHEZ NEUVILLE
LILLERS FC qualifié

Rencontre GENECH ES – PONT DE NIEPPE AS du 21/09/2025

Courriel de GENECH ES en date du 19/09/2025 à 16H17 informant qu'il ne pourra pas recevoir PONT DE NIEPPE AS

La commission déclare GENECH ES forfait.
GENECH ES – PONT DE NIEPPE AS score 0 - 3.
Amende de 100 euros à GENECH ES
PONT DE NIEPPE AS qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,
- à partir du 7^{ème} tour :
- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les **deux jours francs** à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

COUPE HAUTS DE FRANCE SENIORS

Rencontre COMPIEGNE AFC – LE PAYS DU VALOIS US 2 du 27/09/2025

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre suite à un problème informatique
Homologation de la rencontre
COMPIEGNE AFC – LE PAYS DU VALOIS US 2. Score 1 – 1. 3 tirs au but à 4
LE PAYS DU VALOIS US 2 qualifié

COUPE HAUTS DE FRANCE U15F

Rencontre MERIGNIES OL – CAMPHIN EN PEVELE ECF du 24/09/2025

Courriel de CAMPHIN EN PEVELE ECF en date du 24/09/2025 à 13H08 informant qu'il ne pourra se déplacer à MERIGNIES OL

La commission déclare CAMPHIN EN PEVELE ECF forfait.
MERIGNIES OL – CAMPHIN EN PEVELE ECF score 3 - 0.
Amende de 100 euros à CAMPHIN EN PEVELE ECF
MERIGNIES OL qualifié

CHAMPIONNAT

Rencontre U18 R2 Poule B CAMON US – CHAMBLY OISE FC du 27/09/2025

Rencontre arrêtée à la 45^{ème} minute
Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre U17 R2 Poule A LA CHAPELLE FC – CROIX FIC du 27/09/2025

Rencontre non jouée pour cause de terrain non conforme
La commission,
Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre qui précise ne pas avoir fait jouer la rencontre à cause

des trous dans le terrain synthétique,

Considérant que l'intégrité physique des joueurs aurait pu être mise en danger à cause des trous ou du terrain abimé

Considérant les photos jointes au dossier,

Considérant que le terrain a été contrôlé en présence du délégué de la CHAPELLE FC,

Considérant que le club recevant ne pouvait pas rendre le terrain praticable dans les délais,

Considérant qu'aucun terrain de repli n'a été proposé,

Donne match perdu par pénalité à LA CHAPELLE FC pour en reporter le bénéfice du gain à CROIX FIC.

Score 0 - 3

Transmet le dossier à la commission des terrains pour suite à donner

Rencontre U17 R2 Poule B LONGUEAU ESC – BEAUVAIS OISE AS du 27/09/2025

Courriel de LONGUEAU ESC au service d'astreinte en date du 27/09/2025 à 09H51 informant qu'il ne pourra pas recevoir BEAUVAIS OISE AS

La commission déclare LONGUEAU ESC forfait.

LONGUEAU ESC – BEAUVAIS OISE AS score 0 - 3.

1er forfait à LONGUEAU ESC. Amende de 100 euros à LONGUEAU ESC

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C BRUYERES MONTBERAULT – COINCY FJEP du 28/09/2025

Réserve technique de BRUYERES MONTBERAULT pour le motif : non-respect du statut des éducateurs pour monsieur Fabien DEBERGUE qui est présent sur la feuille de match mais non présent physiquement.

Confirmée

La commission,

Considérant que l'arbitre de la rencontre confirme la non-présence de l'éducateur de COINCY FJEP,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une réserve technique, la réserve ne visant pas les décisions de l'arbitre, Dit que la réserve technique est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 4. Droits conservés

Transmet le dossier à la commission régionale des éducateurs pour suite à donner

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A CROUY CUFFIES EF – BRETEUIL US du 28/09/2025

Courriel de BRETEUIL US au service d'astreinte en date du 27/09/2025 à 11H54 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CROUY CUFFIES EF

La commission déclare BRETEUIL US forfait.

CROUY CUFFIES EF – BRETEUIL US score 3 - 0.

1er forfait à BRETEUIL US. Amende de 100 euros à BRETEUIL US

Match retour à CROUY CUFFIES EF

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A CAMON US – LE PAYS DU VALOIS US du 28/09/2025

Courriel de LE PAYS DU VALOIS US au service d'astreinte en date du 26/09/2025 à 21H02 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CAMON US

La commission déclare LE PAYS DU VALOIS US forfait.

CAMON US – LE PAYS DU VALOIS US score 3 - 0.

1er forfait à LE PAYS DU VALOIS US. Amende de 100 euros à LE PAYS DU VALOIS US

Match retour à CAMON US

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule D MAZINGARBE EC 2 – COUSOLRE US du 28/09/2025

Courriel de MAZINGARBE EC 2 en date du 27/09/2025 à 12H35 informant qu'il ne pourra pas recevoir COUSOLRE US

La commission déclare MAZINGARBE EC 2 forfait.

MAZINGARBE EC 2 – COUSOLRE US score 0 - 3.

1er forfait à MAZINGARBE EC 2. Amende de 100 euros à MAZINGARBE EC 2

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18F R2 Poule B ENT GAUCHY CHAUNY 2 – CHEVRIERES GRANDFRESNOY du 20/09/2025

Courriel de ENT GAUCHY CHAUNY 2 en date du 18/09/2025 à 22H46 informant qu'il ne pourra pas recevoir CHEVRIERES GRANDFRESNOY

La commission déclare ENT GAUCHY CHAUNY 2 forfait.

ENT GAUCHY CHAUNY 2 – CHEVRIERES GRANDFRESNOY score 0 - 3.

1er forfait à ENT GAUCHY CHAUNY 2. Amende de 100 euros à ENT GAUCHY CHAUNY 2

Rencontre U18F R2 Poule D QUESNOY SUR DEULE FSM – BERGUES HOYMILLE FC du 20/09/2025

Courriel de BERGUES HOYMILLE FC au service d'astreinte en date du 20/09/2025 à 13H37 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à QUESNOY SUR DEULE FSM

La commission déclare BERGUES HOYMILLE FC forfait.

QUESNOY SUR DEULE FSM – BERGUES HOYMILLE FC score 3 - 0.

1er forfait à BERGUES HOYMILLE FC. Amende de 100 euros à BERGUES HOYMILLE FC

Rencontre U15F R1 Poule A BEAUVAIS OISE AS – CREIL UFAA du 27/09/2025

La commission,

Considérant le courriel des clubs de BEAUVAIS OISE AS et de CREIL UFAA informant d'une erreur de résultat, 5-0 et non 7-0

Homologation de la rencontre BEAUVAIS OISE AS – CREIL UFAA score 5 - 0.

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre R2 Futsal Poule A NOGENT SUR OISE US – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 du 27/09/2025

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel de la rencontre qui confirme la perte de la tablette par le club de NOGENT SUR OISE US

Homologation de la rencontre NOGENT SUR OISE US – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 score 9 – 3

Le club de NOGENT SUR OISE US est prié de faire le nécessaire pour le remplacement de la tablette.

Rencontre U18 Futsal Phase de brassage Poule A AVION FUTSAL AS – MARLY GOLD ET BLACK du 21/09/2025

Absence de l'équipe de MARLY GOLD ET BLACK à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare MARLY GOLD ET BLACK forfait.

AVION FUTSAL AS – MARLY GOLD ET BLACK score 5 - 0.

1er forfait à MARLY GOLD ET BLACK. Amende de 100 euros à MARLY GOLD ET BLACK

Rencontre Féminin Futsal Poule A ROUBAIX HEM FUTSAL – AVION FUTSAL AS du 28/09/2025

Courriel de AVION FUTSAL AS en date du 26/09/2025 à 14H05 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROUBAIX HEM FUTSAL

La commission déclare AVION FUTSAL AS forfait.

ROUBAIX HEM FUTSAL – AVION FUTSAL AS score 5 - 0.

1er forfait à AVION FUTSAL AS. Amende de 100 euros à AVION FUTSAL AS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

COURRIERS

Courriel de HESDIN O en date du 19/09/2025 qui déclare forfait général pour son équipe féminine évoluant en Interdistrict Niveau 1 Poule B. Amende de 100 euros à HESDIN O (forfait avant la première journée).

Courriel de TOURCOING US en date du 27/09/2025 qui déclare forfait général pour son équipe féminine évoluant en Interdistrict Niveau 2 Poule B. Amende de 100 euros à TOURCOING US (forfait avant la première journée).

Courriel de LOMME FUTSAL CLUB en date du 29/09/2025 qui déclare forfait général pour ses équipes seniors évoluant en Interdistrict Niveau 1 Poule D et Poule F. Amende de 200 euros à LOMME FUTSAL CLUB (forfait avant la première journée).

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE

Le président
Bernard COLMANT

